**MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D’OISE**

**CONTRE LA MISE EN PLACE, PAR L’ETAT, DE VOIES EXISTANTES DEDIEES AU CO-VOITURAGE SUR L’AUTOROUTE A15**

L’autoroute A15 constitue un axe de circulation stratégique pour le Val d’Oise et représente un enjeu considérable dans le déplacement quotidien de dizaines de milliers de Valdoisiens : 1,5 million de véhicules l’empruntent chaque semaine.

Alors que cet axe vital est déjà saturé, l’Etat, à travers la DIRIF (Direction des Routes d’Ile-de-France) envisage sur le tronçon Franconville / Gennevilliers, la neutralisation de la voie de gauche dans le sens province / Paris afin de la dédier au covoiturage.

Or, en supprimant une voie de circulation sur l’autoroute A15, l’Etat ne fera qu’accroître de manière significative les embouteillages et la congestion jusque dans les villes riveraines.

Les usagers de l’A15 avaient déjà été fortement impactés par l’affaissement du viaduc de Gennevilliers, en 2018. A l’époque, la congestion engendrée par la suppression de deux voies avait entraîné un report de dizaines de milliers de véhicules sur les axes routiers adjacents, induisant des pollutions atmosphériques et sonores insupportables pour les riverains et impactant l’activité des entreprises, celles-là même qui sont aujourd’hui lourdement affectées par la situation sanitaire et économique du pays.

La création d’une voie dédiée au covoiturage sur l’A15 entraînera à coup sûr les mêmes conséquences. Les automobilistes de l’A15, pris dans des déplacements pendulaires difficiles sur leur trajet domicile / travail, n’ont pas besoin que l’on vienne ajouter à leur peine.

Le Département du Val d’Oise est favorable au déploiement de nouveaux modes de transport et de circulation mais cela implique, pour l’Etat, d’adapter les infrastructures routières existantes grâce à la création de voies supplémentaires et/ou d’aménagements spécifiques.

Le développement du covoiturage est un sujet pris à bras le corps par notre institution depuis de nombreuses années : il constitue une piste intéressante pour décongestionner nos réseaux routiers et faire baisser la pollution. Pour autant, nous en connaissons aussi les limites : rigidité dans l’emploi du temps pour les covoitureurs, difficultés des dessertes fines, contraintes liées au COVID, etc.

Par ailleurs, l’efficience du covoiturage va de pair avec le développement d’une offre de transports publics proportionnée à l’accroissement de la population et des enjeux territoriaux.

Penser les mobilités et les usages de demain est crucial pour décongestionner l’Ile-de-France mais cela ne doit pas se faire sans l’adhésion des élus locaux, contre les usagers, et au prétexte d’une écologie punitive et dogmatique.

Dans ce contexte, le Conseil départemental du Val d’Oise :

* s’oppose, par cette motion, à toute neutralisation d’une ou plusieurs voies de circulation sur l’Autoroute A15 pour l’usage du co-voiturage.
* propose de privilégier l’utilisation de voies nouvelles ou de la bande d’arrêt d’urgence pour la circulation de véhicules de covoiturage et éventuellement d’autobus, évitant ainsi de rajouter de la congestion à la congestion et d’accroître, ainsi, la pollution de l’air, en plus de dégrader la qualité de vie des habitants de grande couronne n’ayant pas d’alternative à l’utilisation de la voiture.